

Au surplus, il ne suffisait pas que les évêques grecs aient poussé les choses au point d'engager leur troupeau à leur montrer par ses plaintes et ses protestations (1) le danger qu'il courait, tandis que c'était leur devoir de prévoir et prévenir ce danger ; il ne suffisait pas que les chrétiens à eux soumis vinsent au point de les prier, au nom de la foi, de lever les abus, de corriger les défauts et de satisfaire aux justes réclamations d'une population entière, dévoué à sa religion, pure et orthodoxe dans ses pensées et ses sentiments, et fidèle à son auguste souverain, afin que notre religion ne fût plus insultée par suite du mécontentement commun contre la conduite scandaleuse et les persécutions des évêques ; tout cela, disons-nous, ne suffisait pas : il fallait encore que le Patriarche et son Synode méprisassent ces sages et très-orthodoxes représentations, alors même qu'une partie des chrétiens orthodoxes a renoncé à son rite, à cause de leur conduite illégale (2). Vrais mercenaires ! athées accomplis.

Quand nous avons pleinement compris et considéré sérieusement ces abus et beaucoup d'autres, ces allures et procédés hérétiques, impies et tout-à-fait contraires à la sainte doctrine chrétienne, nous avons décidé unanimement, d'accord avec les canons et les lois de l'église, de ne plus reconnaître le Patriarche Grec et tous ses évêques pour nos chefs ecclésiastiques, vu qu'ils sont condamnés pour leur conduite déréglée et impie, déchus de leur dignité pastorale et exclus même de l'église par la force et le pouvoir des lois et canons des Apôtres, des Conciles et de tous les Saints Pères de l'église.

Nous les renions, nous les rejetons, pour conserver la sainteté et la dignité de notre religion orthodoxe, et pour rétablir le bon ordre dans les affaires de l'église, selon les canons des Conciles.

Ainsi nous ordonne la religion orthodoxe ; ainsi procédèrent nos ancêtres (comme il est rapporté dans la préface d'un livre de droit

---

(1) On sait déjà que de plusieurs diocèses sont arrivées ici dernièrement des protestations et des plaintes non-seulement contre les actes de la dernière assemblée particulière, mais aussi contre le Patriarche de Constantinople lui-même et contre les évêques grecs en général.

(2) Lorsque dernièrement on fit remarquer au Patriarche le danger imminent que couraient pour leur religion les Bulgares, soumis à sa juridiction ecclésiastique, il ne craignit pas de répondre qu'il lui importait fort peu, si les Bulgares gardaient ou changeaient leur religion.